

Règlement épreuve VTT 2023 VTT GATTIERES du « KID VTT 06 »

Le règlement ci-dessous est un complément du règlement du « kid vtt 06 2023 »

Article 1 : Organisation : L'association sportive VTT GATTIERES organise une manche de cross-country de l'épreuve du KID VTT 06 sous l'égide de l'UFOLEP.

Article 2 : Accueil : L'accueil se fera à partir de 13h00 à la Salle VOGADE à Gattières.

Article 3 : Catégories :

U9 / POUSSINS (années 2015/2016)

U11 / PUPILLES (années 2013/2014)

U13 / BENJAMINS (années 2011/2012)

U15 / MINIMES (années 2009/2010)

Article 4 Épreuve : Les coureurs évoluent individuellement en VTT en milieu urbain, le 7 mai 2023.

Déroulement de l'épreuve : pour chaque catégorie, la mise en grille sera réalisée par ordre de classement, le jour de l'épreuve, sur le « KID VTT 06 2023 ». Ce classement sera fourni par les organisateurs du « Kid VTT 06 ».

13h00 Remise des dossards

14h00 U9

14h20 U11

15h00 U13

15h45 U15

Pour rappel du règlement Kid VTT 06 :

Mme Carole Truntschka (VTT GATTIERES) et M. Eric Charmes (AOTL Cyclisme) ont la gestion du challenge et auront la charge de transmettre au CDOS 06 les résultats pour diffusion.

Article 5 : Matériel :

5.1 : Chaque concurrent est responsable de son propre matériel, l'organisation n'assume aucune responsabilité, en cas de perte, de vol ou de casse du matériel des coureurs engagés.

Article 6 : Sécurité et bonne conduite :

6.1 Chaque concurrent doit avoir du matériel en état de marche, le départ pourra être refusé à un concurrent si son matériel, notamment son VTT, n'est pas en état de marche (freins, bouchons aux ceintre...). Le port de gants et d'un casque homologué est obligatoire.

6.2 Respect du code de la route

6.3 Le village est un espace partagé. Vous êtes invités à être respectueux des autres usagés.

Article 7 : Participation :

7.1 Public : les parcours sont ouverts à toute personne correspondant aux catégories citées ci-dessus. Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

7.2 Licence : Les participants devront être licenciés à la FFC, FSGT, Ufolep, UNSS (activité cyclisme).

7.3 Inscription : L'inscription se réalisera par vos soins sur le site <https://www.engage-sports.com/>

Article 8 : Droit à l'image et loi information et liberté : Dans le cadre de la promotion de l'épreuve, l'organisation pourra utiliser des images prise lors de l'épreuve sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Les participants acceptent l'utilisation de ces photos dans les conditions décrites dans cet article. Conformément à la loi information et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

-Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.

-Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.

-Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

-Je fourni une licence FFC, Ufolep, FSGT, UNSS; en conséquence je décharge l'organisation de toute responsabilité médicale.